



Caution et liquidation judiciaire

Par **di30**, le **27/02/2015** à **17:24**

Bonjour, j ai déposée le bilan de mon entreprise en nom propre, et celle ci doit être clôturée le 1/04.

Le fond à été vendu via la liquidation, mais cela ne suffit pas à éponger toute les dettes.

Il y a un nantissement sur le fond.

Une caution bancaire, mais la banque n à toujours pas fourni à ce jour le papier prouvant cette caution.

Le fait de ne pas avoir d écrit peut il annuler la caution??

Si la caution était effective, la banque , n aurait elle pas déjà réagit envers la caution? ?